

Donner et signifier : de la bonne volonté à l'intérêt

Suzie Robichaud

Volume 10, numéro 1, printemps 1997

10^e anniversaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301392ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301392ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robichaud, S. (1997). Donner et signifier : de la bonne volonté à l'intérêt. *Nouvelles pratiques sociales*, 10(1), 143–149. <https://doi.org/10.7202/301392ar>

Résumé de l'article

La présente réflexion vise à montrer la permanence du don dans la gestion des rapports sociaux, bien que ses formes puissent varier considérablement d'une époque à l'autre, comme en témoignent les changements structurels de l'espace public ainsi que les attitudes des bénévoles eux-mêmes depuis les dix dernières années. À cet égard, les cadres sociaux de l'action bénévole et leur bouleversement récent révèlent que les usages de ce phénomène ne s'effectuent pas toujours en dehors de la logique des intérêts notamment ceux inhérents à la reconfiguration de l'État contemporain. Somme toute, partout une même préoccupation s'impose en toile de fond du bénévolat : les appels du cœur ne sont pas toujours compatibles avec les réponses de la raison, voire de la rationalité moderne elle-même.



Donner et signifier : de la bonne volonté à l'intérêt

*Suzie ROBICHAUD
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi*

La présente réflexion vise à montrer la permanence du don dans la gestion des rapports sociaux, bien que ses formes puissent varier considérablement d'une époque à l'autre, comme en témoignent les changements structurels de l'espace public ainsi que les attitudes des bénévoles eux-mêmes depuis les dix dernières années. À cet égard, les cadres sociaux de l'action bénévole et leur bouleversement récent révèlent que les usages de ce phénomène ne s'effectuent pas toujours en dehors de la logique des intérêts notamment ceux inhérents à la reconfiguration de l'État contemporain. Somme toute, partout une même préoccupation s'impose en toile de fond du bénévolat : les appels du cœur ne sont pas toujours compatibles avec les réponses de la raison, voire de la rationalité moderne elle-même.

INTRODUCTION

L'action bénévole contemporaine se trouve imprégnée par une gamme variée de ressources et de contraintes, notamment celles qu'apporte l'État. L'interaction entre ces deux acteurs publics que sont les instances bénévole et étatique modifie respectivement chacune d'elles, particulièrement la première, sans doute plus vulnérable aux décisions politiques

que la deuxième ne l'est à l'égard de l'autre. L'examen de cette transformation a été conduit, au cours d'une recherche récente (Robichaud, 1994), en mettant l'accent sur l'évolution des rapports entre l'État et les groupes bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Un aperçu des répercussions que peut engendrer la valorisation du rôle de la gratuité au Québec a pu aider à comprendre les mutations qui s'y produisent. Le réaménagement de l'État dans l'espace social a permis de constater qu'il modifie le paysage des groupes bénévoles et les entraîne dans une logique d'institutionnalisation (incorporation, critères à respecter pour l'obtention de subvention, accentuation des relations avec les acteurs publics de l'environnement). Ils adoptent alors une forme de système intermédiaire, entre une structuration hiérarchique (appareil) et une autre non hiérarchique (réseau); forme intermédiaire que l'on nomme un quasi-appareil (embauche de permanents, spécialisation des acteurs, tendance à l'officialisation).

Mais les changements structurels qui surviennent au sein des groupes modifient moins l'existence du bénévolat que les cadres de son accomplissement. Malgré la diminution des effectifs bénévoles et le déclin de la séduction pour une spontanéité qui se modifie en s'institutionnalisant, les personnes interrogées sont plutôt enclines à affirmer qu'elles veulent persister dans l'action bénévole en dépit de la transformation des groupes. Aussi, dans un premier temps, il y aura lieu de s'interroger sur la fonction symbolique que le phénomène conserve et de tenter de montrer la permanence du don dans la gestion des rapports sociaux, bien que ses formes puissent varier considérablement d'une époque à l'autre, comme en témoignent les refontes systémiques de l'espace public, depuis les dix dernières années. Dans un deuxième temps, il s'agira d'étudier les modalités de la pratique du bénévolat et de vérifier sa capacité virtuelle à servir d'instrument de réalisation des politiques sociales.

PATHOS ET ETHOS : DIFFICULTÉ DU PARCOURS

La vie sociale est faite de symboles. Le bénévolat n'y échappe pas, d'autant plus que le principe de la charité demeure souvent pratiqué à travers une fonction d'exemplarité. La relation d'aide n'est pas réductible à un don : elle s'insère aussi dans la logique d'un témoignage, d'une pédagogie sur l'existence collective, que les individus et les groupes veulent bien dispenser pour le bénéfice du plus grand nombre possible, à travers la singularité d'un geste. Gurvitch disait que l'ambivalence du symbole est qu'il « voile en révélant et révèle en voilant ». C'est peut-être là toute sa force, davantage que son handicap. Donner à voir dans ce qui est tout

ce qui n'est pas : c'est dans cette fonction emblématique de la charité que la société mercantile et rationnelle contemporaine trouve néanmoins l'opportunité de conserver à travers des figures aussi célèbres que celle de l'abbé Pierre, de Jean Vanier ou du cardinal Léger. Ces individus éveillent chez les gens un certain bagage d'émotion fait d'admiration, d'enthousiasme et peut-être aussi de compassion à l'égard de la condition des plus miséreux.

Ainsi, la mise en œuvre de solidarités diverses marque une permanence des idéaux et des comportements humains. Mais ce n'est pas par hasard qu'au cours des années 1980, le bénévolat occupe l'avant-scène. Alors que continue de fermenter le rêve d'une juste répartition des richesses, on découvre aujourd'hui de façon palpable les menaces de chômage – danger potentiel pour une fraction importante de la population – et les malaises qu'il soulève : l'insécurité, la précarité, l'angoisse de l'avenir, etc. Au terme de cette spirale, l'emploi pose un véritable défi aux sociétés actuelles. Comment aider l'homme à ne plus être prisonnier des circonstances comme d'une fatalité, afin qu'il puisse se prémunir contre les risques qui le menacent ? Il n'est pas possible de penser que l'attrait symbolique du bénévolat va aussi permettre de tout régler comme s'il s'agissait d'un décret collectif auquel on accepterait de se soumettre. L'histoire relate les événements du passé, qui rendent compte de l'utilisation de mesures radicales pour enrayer la pauvreté. À ce propos, Karl Marx rappelle, comment, jadis, Napoléon chargea ses services publics d'extirper la misère humaine, particulièrement la mendicité dans toute la France. Le 5 juillet 1808, un décret en promulgua la suppression. Par quel moyen ? Par les dépôts qui se muèrent si vite en pénitenciers que bientôt l'indigent ne parvint dans ces établissements qu'en passant par le tribunal correctionnel. En assurant un refuge à l'indigent et de la nourriture au pauvre, l'Empereur des Français fut considéré comme un héros. D'ailleurs, un des membres législatifs s'écria : « L'enfance ne sera plus abandonnée, les familles pauvres ne manqueront plus de ressources, ni les ouvriers d'encouragement et d'occupation. Nos pas ne seront plus arrêtés par l'image dégoûtante des infirmités et de la honteuse misère. » (Karl Marx, 1982 : 406-407)

Le décret napoléonien montre comment l'action sociale s'est parfois confondue avec le souci de l'ordre public. Des lois, des déclarations et des édits se succèdent pendant plusieurs siècles, si bien qu'en Europe, on a pu parler de législations concernant les mendiants. Quoiqu'il en soit, la lutte contre la mendicité allait donner naissance à des dispositions d'une extrême dureté. En effet, pour ne plus avoir à faire face au spectacle de la misère, un principe se généralise pour limiter cette calamité : le renfermement des pauvres. Ces procédures législatives présentent les

dangers d'un volontarisme étatique. En effet, des lois humaines aussi draconiennes invitent à repousser une conception de la justice qui milite contre la détention des démunis et que, au demeurant, le XIX^e siècle identifie souvent par les différents socialisme, utopisme et syndicalisme naissant. L'échec de l'État-providence est une reprise, sous une forme édulcorée, du décret napoléonien, et une telle conception incite à rejeter la légalisation des conditions de vie entre les hommes. Ainsi, ne court-on pas le risque d'assister à un recul constant de la sécurité sociale et des politiques égalitaristes ? L'imaginaire collectif joue un rôle, et la tentative est grande de trouver, à l'heure des comptes, des boucs émissaires pour justifier la montée du coût du social.

LA PRATIQUE CONTEMPORAINE DU DON

Malgré quelques voies discordantes, la plupart des individus font actuellement chorus pour déclarer périmée la certitude selon laquelle l'État serait encore le grand pourvoyeur dans les situations d'insécurité économique. Mais comment redonner aux populations la responsabilité de leur existence ? Les groupes bénévoles peuvent apporter une aide à autrui, certes, mais peuvent-ils servir d'instrument de réalisation des politiques sociales et des programmes institutionnels ? Toutefois, peu importe la manière dont ce rôle leur est conféré, il importe d'en fixer les limites que sa signification même suggère. Car le bénévole n'a aucune obligation contractuelle envers les groupes à qui il donne de son temps. Il y a des modalités d'intervention à respecter, mais il peut mettre fin à son engagement au moment qu'il juge opportun. Le bénévolat, c'est donc un geste volontaire mais aussi temporaire, et il serait illusoire d'utiliser cette pratique sociale pour répondre d'une manière continue à toutes les nouvelles catégories de population en difficulté que la crise fait surgir. Des interventions ponctuelles et limitées semblent plus en harmonie avec leur mission. Un exemple l'atteste suffisamment : lorsqu'une cause exige l'engagement massif d'un jour, les bénévoles arrivent en grand nombre. La situation économique existante semble introduire le rêve d'un retour à des solidarités moins coûteuses, sur un mode néanmoins plus organisé qu'autrefois. Mais le bénévolat ne doit pas être là pour justifier le retrait massif de l'État-providence. La mise en veilleuse du volontarisme étatique n'autorise pas le recours à celui du bénévolat. Et à cela aussi, il faut être attentif pour évaluer la pertinence de donner au secteur bénévole la mission autrefois dévolue aux institutions publiques. Déjà, au milieu du siècle dernier, Alexis de Tocqueville (1986 : 39), dans sa réflexion sur l'idéal d'une société plus juste, annonçait les limites de l'assistance : « La charité individuelle, dit-il, est un agent puissant que la

société ne doit point mépriser mais auquel il serait imprudent de se confier, elle est un des moyens et ne saurait être le seul. »

La crise actuelle crée une interdépendance entre les collectivités locales et politiques. Dans cette optique, plusieurs études permettent d'observer une réduction de l'écart entre ce qui caractérise les institutions publiques et les groupes bénévoles qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux (Robichaud, 1996 ; Bechmann-Ferrand, 1992 ; Lamoureux, 1991 ; Laforest et Redjeb, 1989 ; etc.). Qui plus est, ces derniers réalisent que le développement du rôle de service leur donne un certain contrôle, permet de réaliser certaines activités et d'en créer de nouvelles. Cette conjoncture qui, en soi, apporte un dynamisme renouvelé peut-elle servir de prétexte pour remettre en cause le principe du partage collectif des risques sociaux ? Les circonstances présentes ouvrent la voie au développement des solidarités de voisinage, mais toutes les communautés ne disposent pas de moyens analogues pour organiser leurs ressources et agir comme partenaires de l'État. En effet, les groupes bénévoles mettent en place des mécanismes pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Congruent avec les problèmes concrets, il n'en demeure pas moins que l'arrangement des services varie d'un quartier à l'autre. En effet, tous les groupes ne jouissent pas de la même infrastructure financière leur permettant de se construire une assise particulière. Certains groupes démontrent une plus grande capacité à défendre leur budget et leur complémentarité avec les institutions. D'autres, par contre, sont plus vulnérables et dépendants des limites qu'imposent l'État et ses appareils. Sur la base de ce constat, il est possible de postuler que cette diversité dans l'organisation du travail bénévole peut conduire à des iniquités, à tout le moins à des disparités, entre les milieux. L'efficacité des uns à offrir une gamme variée de services se conjugue avec l'impossibilité des autres à donner une forme d'aide précise. Ces propriétés peuvent contribuer à l'accroissement des écarts qui séparent déjà les communautés en matière de soins et produire ainsi une instabilité, voire un déséquilibre chez le bénéficiaire, chez celui qui, somme toute, reçoit l'expression de la bonté. Au-delà de l'arbitraire découpage des subventions, et par voie de conséquence du financement des groupes, une perspective plus grande se développe sur la façon de s'entraider.

En effet, au fil des dernières années, les groupes bénévoles se sont taillé une place stratégique dans la dispensation de services à la collectivité. Leur originalité dans le panorama social contemporain réside moins dans la prétention de pouvoir contribuer à des changements que dans celle de soutenir activement des individus en difficulté. Ils font alors face à un double défi : se doter de structures pour offrir des services ;

orienter continuellement ces mêmes structures sur leur mission qui est celle de secourir autrui. La stabilité institutionnelle semble plus attrayante que l'aventure de la révolution si chère aux bénévoles d'hier. Signe de souplesse ou d'un conservatisme stérile ? Il y a peut-être une nouvelle sagesse à tenter de se reprendre en mains et à atténuer nos espoirs envers un État-tuteur. Le sens, c'est comme pluraliser et individualiser. Tous et chacun donnent l'impression d'en chercher un pour eux-mêmes et d'interdire de l'exporter à autrui. Le paradoxe, c'est que tout cela a produit en même temps que le foisonnement de la vie associative, une participation sociale apparemment incompatible avec l'individualisme. Ainsi, pour gérer les conditions de stabilité des pratiques sociales désenchantées, les actions coordonnées par les groupes incitent davantage à se structurer qu'à strictement contester le système social. Encore là, la ligne n'est pas tranchée, mais il faut simplement y voir des accentuations de tendance sans égard à la singularité du cas d'espèce. Devant tout événement, les groupes ne veulent pas seulement chercher quelque chose, mais aussi échapper à quelque chose en essayant de préserver leur originalité, à travers les multiples exigences qui les submergent. Ils arrivent à juguler de tels obstacles au succès, tantôt en dénonçant l'entrave à la liberté d'action, tantôt en affirmant avec persévérance leur vocation de réussir. Sans faire de prévisions, exercice toujours périlleux, on ne voit pas très bien comment, dans l'état des données existantes, les groupes bénévoles pourraient se créer des conditions susceptibles d'atténuer les difficultés qu'ils rencontrent dans une sorte d'harmonie. La situation actuelle révèle la présence d'impasses, même si les groupes ont le mérite d'offrir des services et de porter attention à la condition d'autrui. Aussi, dans le paysage québécois, la position des groupes oscille entre ceux qui, désespérés, décrètent une récupération, et ceux dont l'inclination première consiste à surnager entre la contrainte et le consentement.

CONCLUSION

Nonobstant les écueils liés au tracé d'une ligne de partage trop sommaire, les changements sociaux des dernières années montrent avec éloquence que les modes usuels de développement de l'action bénévole subissent actuellement des transformations accélérées. Car la seule bonne volonté ne peut se suffire à elle-même, se déployer sans une préoccupation du rendement social global : l'*homo benevolus* doit se faire *homo adaptatus* en nouant la pulsion du cœur à l'impératif de la raison. Qu'il y laisse de sa candeur en devenant plus soucieux de sa fonctionnalité n'est pas pour autant le signe qu'il s'y perde en s'intégrant dans des institutions.

Néanmoins, la concentration de la gestion du social et la multiplication des institutions traduisent des types de rapports plus organisés et hiérarchisés. Ces relations s'inscrivent toutefois dans un mouvement plus vaste et marqué par d'autres formes de structures. En effet, des réseaux évoluent dans le temps et dans l'espace en procurant de multiples possibilités de connexion qui alimentent les appareils. De plus, ces organisations non constituées apportent une diversité d'action dans la société. Parfois vulnérables, quelque peu mystérieuses, elles s'appuient sur une représentation du monde, constituée par une pluralité de sens qui, face à l'incertitude et au regain d'intérêt pour la quotidienneté, gagne une grande audience. Dans cette veine, Lemieux (1982 : 45) dégage l'importance des réseaux dans la configuration des modes d'exercice du social lorsqu'il écrit : « D'un certain point de vue, il importe peu que des réseaux soient contaminés par des appareils, car d'autres réseaux demeurent toujours en réserve, qui continuent d'être le potentiel des appareils. »

Bibliographie

- BECHMANN-FERRAND, Dan (1992). *Bénévolat et Solidarité*, Paris, Gyros, Alternative, 413 pages.
- LAMOUREUX, Henri (1991). *L'intervention sociale collective. Une éthique de solidarité*, Québec, Éditions du Pommier, 232 pages.
- LAFOREST, Marcelle et Belhassen REDJEB (1989). *L'intervention sociale non salariée, Étude exploratoire de diverses pratiques d'assistance bénévole auprès des personnes âgées dans la région de Québec*, Québec, Université Laval, 181 pages.
- LEMIEUX, Vincent (1982). « Problématique des appareils et des réseaux », *Communication et information*, vol. 4, n° 1, 33-45.
- MARX, Karl (1982). *L'idéologie allemande*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1394 pages.
- ROBICHAUD, Suzie (1994). *L'État et les solidarités bénévoles : les enjeux politiques de la gratuité*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 279 pages.
- ROBICHAUD, Suzie (1996). « Du réseau à l'institution : le bénévolat en mouvement », *Revue suisse de sociologie*, vol. 22, 329-346.
- TOCQUEVILLE, Alexis de (1966). *Mémoire sur le paupérisme*, Mémoire de la société académique de Cherbourg, 1835, Paris, PUF. Paru dans la *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 16, n° 56, 24-40.